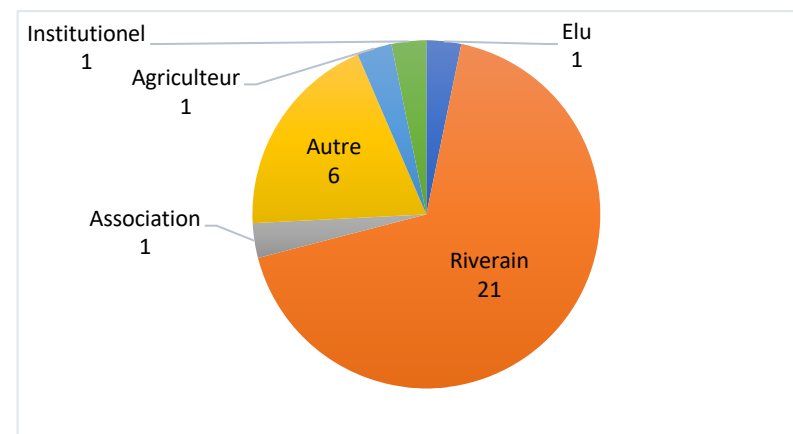


CONTRIBUTIONS SUR LE REGISTRE NUMERIQUE
POUR LE DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

- 31 CONTRIBUTEURS SOIT 3,17% DES CONTRIBUTEURS.



- COMMENTAIRES ET PROPOSITIONS

Conformément aux dispositions RGPD, l'ensemble des commentaires et propositions formulées par les contributeurs sont anonymisées.

Les institutions des contributeurs ayant souhaité ne pas être publiées, sont également anonymisées.

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
30/11/2020 17h11			Protéger les salariés (E.P.I) lors de toute intervention sur les voies et abords. Former les salariés à tout nouveau produit ou méthode. Penser ECOLOGIQUE et DEVELOPPEMENT DURABLE dans toute démarche.	Dialoguer avec des villes pratiquant le ZERO PHYTO, la LPO (protection animale), les refuges (de chats errants dans les anciennes gares marchandises)... Favoriser des liens avec des sociétés anti-frelons asiatiques (insectes ravageurs d'abeilles installés dans les acacias, tilleuls sur les talus SNCF) pour limiter la propagation chez les privés.
30/11/2020 22h11			Eviter de le faire trop souvent, et le faire en cas d'extrême nécessité	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
11/12/2020 09h12	<p>La démarche est positive et répond à un réel besoin à la fois de protection des populations et des espaces naturels, mais également de transparence par rapport aux pratiques de SNCF Réseau.</p> <p>Il est ainsi important que SNCF puisse continuer sa démarche pour tendre rapidement vers le zéro phyto, mais également qu'une vigilance soit apportée sur la prise en compte de la nature des espaces qui bordent de façon immédiate les voies ou qui en collectent les eaux.</p> <p>En plus de la protection des habitants/entreprises riveraines, il est aussi fondamental que les espaces naturels sensibles (et encore plus ceux qui disposent de statut de protection tels N2000) soient clairement identifiés et puissent bénéficier d'une prise en compte particulière dans la gestion de SNCF Réseau de ses voies, avec information des gestionnaires sur les protections particulières apportées (ou la définition conjointe de ces protections à apporter)</p>	<p>Transmettre aux gestionnaires d'espaces naturels sensibles bordant les voies (dont certains sont classés ex Natura 2000) ou recevant les eaux de ruissellement les informations géolocalisées des traitements effectués</p> <p>NB : l'objectif serait toutefois de suspendre les traitements à l'approche et traversée de ces espaces</p>	<p>Même remarque que précédemment :</p> <p>Limiter voire interdire les traitements dans les zones traversant des espaces Naturels Sensibles (avec une vigilance encore accrue sur les sites bénéficiant de statut de protection : Natura 2000, Arrêté de protection de biotope, Réserve naturelle etc...).</p> <p>L'item "se conformer aux prescriptions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques homologués par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail)" est surprenant. Peut il être fait différemment que de se conformer à des prescriptions d'utilisation de produits phyto ?</p>	<p>Désigner un référent par territoire (échelle départementale) pour pouvoir échanger / poser des questions pour les élus locaux et départementaux</p>
15/12/2020 14h12				<p>Sauf erreur les délais de réponses au demandes de conciliation ne sont pas précisées.</p> <p>Il serait intéressant de préciser le rôle du médiateur interne et ainsi que champ d'intervention (nationale, régionale, gestion des réponses posés sur la plateforme, etc.).</p>

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
17/12/2020 18h12	<p>0 glyphosate dès que possible.</p> <p>0 phyto dès que possible.</p> <p>Avec ces produits chimiques, tôt ou tard, tout se paie. Et ce sont les générations présentes et suivantes qui paieront les pots cassés.</p>		<p>Avoir des pratiques conformes à la réglementation ne signifie pas toujours faire les choses bien. Avec le temps, et en regardant derrière soi, on se rend compte parfois que les pratiques étaient plus qu'inadaptés. Avec le poids que vous avez, vous devez être les pionniers de la fin du glyphosate et du 0 phyto, ces poisons. Merci.</p> <p>Signé: la jeune génération.</p>	<p>Dialogue, conciliation, conférence....et l'action ? les résultats tangibles ?</p>
21/12/2020 13h12	<p>SNCF devrait s'engager au respect des règles minimales de sécurité, en 3 ans de trajets Saint-Cheron/Vitry sur Seine, j'ai toujours vu des quais et des trains bondés, des gens qui ont risqué de tomber sur les voies et beaucoup d'évanouissements entre les voyageurs en raison des trains bondés. Cette situation est due à des retards, grèves ou suppressions de trains, car l'sncf n'arrive pas à gérer les imprévus. Ce type de situation se vérifie 1 jour sur 2, elle donc insoutenable. J'ai dû changer de travail car je ne pouvais pas compter sur les transports en communs de l'sncf.</p>			
22/12/2020 09h12		<p>Avoir une meilleure gestion des déchets industriels du quotidien, il est en existe beaucoup trop le long des voies. Vous vous concentrez sur le désherbage en occultant tout ce qu'il y a à côté et avant à gérer</p>	<p>Trouver une technique qui traite vraiment la végétation car à ce jour les tronçons traiter sans produit dangereux sont devenus de vrai forêt...</p>	

Date de dépôt	Projet de charte	Information	Protection	Dialogue et conciliation
23/12/2020 09h12	Si les trains disparaissent, nous serons isolés les uns des autres. Tous ne peuvent avoir une auto.			
23/12/2020 14h12	Bon projet de charte qui va dans le bon sens, merci. Il est important d'informer puis de consulter les citoyens pour ce type de questions, nous concerne l'ensemble de la société. L'arrêt du glyphosate est un symbole, cependant, il ne doit pas être substituer par des substances plus nocives pour l'environnement.	Pour la première, ce n'est pas aux personnes habitants près des voix de se rendre en premier sur la plateforme, c'est à la SNCF de les contacter directement.	La meilleure protection contre ces produits est de ne pas les utiliser. Il faut investir massivement dans la recherche de produits phytosanitaires non controversés, mais aussi dans les techniques alternatives : engrais verts, désherbage mécanique etc...	Il est important de donner l'envie aux citoyens de se poser toutes ces questions et créer le dialogue. Mettre en place des plateformes et des réunions, c'est une première étape. Encore faut-il que les citoyens aient le capital social et culturel pour se poser toutes ces questions.